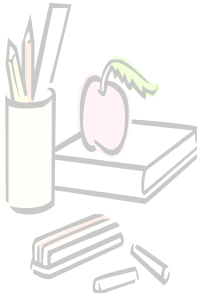




2017-2018

Matériel demandé aux parents

- 
- Carte d'assurance maladie
 - petit coussin
 - serviette de plage (pas de couverture)
 - couvre-tout (manche longue ou vieille chemise)
 - boîte à goûter
 - sac à dos (grand)
 - coffre à crayons (grand)
 - vêtements de rechange
- Des espadrilles avec attache velcro à laisser à l'école (bien identifier chaque soulier)

Hélène Labelle
Enseignante

NOTE

Une somme de 40\$ (montant exact et inséré dans une enveloppe identifiée au nom de l'enfant) pour fournitures scolaires (crayons, colle, duo-tang, etc). Le personnel enseignant achète la plupart des fournitures incluant un outil de communication aux parents (agenda ou autre...).

Ces effets doivent être apportés dès la 1^e journée d'école de votre enfant

Les effets demandés sont nécessaires et leur quantité est suffisante. Ce matériel sera à renouveler en cours d'année.

Tout objet superflu et inutile sera retourné à la maison. Évitez l'achat de « gadgets », ils sont beaucoup plus une distraction qu'une utilité.

Le respect du choix indiqué et des bonnes couleurs sont des priorités. Il est important d'identifier les articles scolaires et tout autre matériel appartenant à votre enfant (vêtements).

Le magasin « Partage » situé à la Maison de la famille, au 224, rue Notre-Dame, (441-0282) peut vous aider.

Bonnes vacances! Bonnes vacances!